

Tarifs des prestations Immobilier –



Secteur Janze 35150

Date d'application 27/07/2020

● VENTE IMMOBILIÈRE :

PRIX INITIAL DE VENTE	TARIFS DE RÉFÉRENCE HONORAIRES (TTC)
Jusqu'à 39 999 €	4 990 €
De 40 000 - 89 999 €	6 000 €
De 90 000 - 119 000 €	7 000 €
De 120 000 - 149 000 €	8 000 €
De 150 000 - 179 000 €	9 000 €
De 180 000 - 249 000 €	10 000 €
250 000 € et +	4%

Les honoraires d'agences sont supportés par le vendeur.

● VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET CESSION DE DROIT AU BAIL :

Honoraires à la charge du cessionnaire (ou de l'acquéreur).

De 0 à 300 000 euros, nos honoraires sont de 7% HT, soit 8,4% TTC.

Au-delà, de 300 000 €, 3% HT + 21 000 € HT

Facturation minimale 5 000 euros HT, soit 6 000 € TTC.

LOCATION DE LOCAL A USAGE D'HABITATION, OU A USAGE MIXTE, PROFESSIONNEL ET D'HABITATION, CONSTITUANT LA RÉSIDENCE PRINCIPALE DU PRENEUR :

> HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU LOCATAIRE : Un mois de loyer hors charges dans la limite de ceux payés par le bailleur et de 15 € TTC/m² pour les zones très tendues, 13 € TTC/m² pour les zones tendues et 11 € TTC/m² pour le reste du territoire (dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée)

> HONORAIRES DE VISITE, DE CONSTITUTION DU DOSSIER DU LOCATAIRE ET DE RÉDACTION DU BAIL ET HONORAIRES DE RÉALISATION DE L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE A LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE :

Un mois de loyer hors charges dont 3 € TTC /m² pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée.

LOCATION DE LOCAL À USAGE PROFESSIONNEL :

Honoraires à la charge du preneur : 15% HT du quittancement annuel (18% TTC).

● MANDAT D'ACHETER, DE RECHERCHE :

Honoraires à la charge de l'acquéreur :

Jusqu'à 50 000 € : 5 000 € forfaitaires au-delà : 4% du prix + 3 000 € forfaitaires.

● VENTE EN VIAGER :

15 % TTC du prix de vente initial, à la charge du vendeur. Le prix de vente en viager se définit comme le prix d'une vente classique (estimation de la valeur du marché) moins éventuellement l'abattement calculé pour le DUH (Droit d'Usage et d'Habitation). Le pourcentage s'entend TTC sur le prix initial de mise en vente.

● AVIS DE VALEUR ÉCRIT : 180 € TTC à la charge du demandeur.

